

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 75 (1983)
Heft: 7-8

Artikel: L'OIT et les travailleurs suisses face aux défis de l'avenir
Autor: Heyer, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386152>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'OIT et les travailleurs suisses face aux défis de l'avenir

Par Albert Heyer

«Le grand point de rencontre où se forge un avenir plus heureux fondé sur la paix et la justice sociale»: c'est ainsi qu'il y a quelques années je définissais l'Organisation internationale du travail dans l'ouvrage consacré au centenaire de l'USS, en assurant qu'elle «pourra toujours compter sur la collaboration et l'appui des travailleurs suisses».

C'est un fait que notre pays a joué un rôle éminent dans la création et le développement des activités de cette institution qui, depuis son siège de Genève, étend son rayonnement dans le monde entier. Au seuil de l'an 2000, dans notre société en pleine mutation, secouée par une crise multiforme, l'Organisation fondée au lendemain de la première guerre mondiale apparaît toujours davantage comme l'un des phares balisant l'avenir. Ses décisions, ses activités auxquelles sont associés les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 150 pays, répondent, aujourd'hui comme hier, aux idéaux et aux aspirations du peuple suisse.

Une généreuse participation

Avant même la création de l'OIT, en 1919, par le Traité de Versailles, nos compatriotes ont participé aux luttes ouvrières et au grand mouvement des idées dont elle sera l'aboutissement. Des Suisses – hommes politiques, industriels éclairés, syndicalistes – ont milité en faveur d'une législation sociale internationale. Dès 1876, le président du Conseil national, le Colonel Frey, recommandait «de prendre en considération la question de savoir si la Suisse ne devrait pas provoquer la conclusion de traités tendant à régler les questions ouvrières de manière uniforme dans tous les Etats industriels». En 1918, une Conférence syndicale réunie à Berne exprimait la volonté du mouvement ouvrier d'être présent au Congrès de la paix.

Doit-on rappeler les éminentes figures du syndicalisme suisse qui œuvrèrent au sein de l'Organisation tripartite née de ce Congrès? Depuis Conrad Ilg, ancien président de la FTMH, qui représenta les travailleurs suisses à la première Conférence internationale du travail à Washington, jusqu'à André Ghelfi et Ruth Dreifuss, qui conduisent actuellement la délégation de l'USS, on trouve les noms de Charles Schürch, secrétaire de l'USS et délégué aux Conférences de l'OIT de 1920 à 1946, Jean Möri qui lui succéda de 1947 à 1969 et demeure à ce jour le seul délégué travailleur président de la Conférence internationale du travail, puis Guido Nobel de 1970 à 1974 et enfin Jean Clivaz jusqu'en 1981.

Et l'on ne compte pas tous les militants qui ont participé et participent encore aux diverses réunions de l'Organisation, tous les experts et les fonctionnaires suisses qui ont mis leurs connaissances et leur intelligence au service du BIT. Aujourd'hui encore plus de 200 de nos compatriotes sont employés au siège de Genève.

Tous ces hommes et toutes ces femmes furent et demeurent guidés par la volonté de marquer toutes les décisions prises et les activités déployées du sceau de l'efficacité et du concret, que ce soit dans le domaine de la promotion de l'emploi ou dans ceux de l'amélioration des conditions et du milieu de travail, de l'élargissement du dialogue entre les partenaires sociaux ou du développement de la protection sociale.

Les problèmes d'aujourd'hui et ceux de demain

Dans tous ces domaines, d'aucuns ont pu penser, surtout pendant les trente années d'euphorie qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, que la mission de l'OIT se limitait désormais à faire connaître et appliquer dans les pays du tiers monde des normes de progrès social depuis longtemps mises en œuvre dans les pays développés.

Grâce à la prospérité économique, au plein emploi et à la paix sociale, notre pays était, semblait-il, de moins en moins directement concerné par les problèmes, les recherches et les décisions de l'OIT.

Quelle erreur! La crise économique des années soixante-dix, amplifiée et aggravée par l'évolution technologique, fait apparaître de façon saisissante, d'une part les faiblesses et les lacunes de notre système de protection et de relations sociales, d'autre part les formidables défis de l'avenir. Faiblesses et lacunes: notre pays, malgré la pression des syndicats, n'a ratifié qu'une quarantaine des 158 conventions de l'OIT. Des textes aussi fondamentaux que ceux qui régissent, par exemple, la négociation collective, n'ont toujours pas été pris en compte dans notre législation. Or, sous la pression des difficultés économiques, des conflits de plus en plus nombreux éclatent. Leur règlement est d'autant plus malaisé que les partenaires sociaux sont mal préparés au dialogue et que les procédures font défaut. La Suisse n'est plus épargnée par la montée du chômage, les questions que pose la robotisation, la crise des régimes de protection sociale, tandis que des problèmes tels que ceux de l'inégalité des salaires, de la promotion des femmes dans le monde du travail, de l'intégration et de la protection des travailleurs étrangers – pour n'en citer que quelques-uns – demeurent plus que jamais à l'ordre du jour.

Les défis de l'avenir: ils sont liés, pour l'essentiel, à l'affrontement de plus en plus vif entre pays industrialisés et peuples du tiers monde revendiquant un «nouvel ordre économique international», d'une part, et à l'avènement de la micro-électronique et de l'informatique, d'autre part. «L'évolution vers une société dominée par l'électronique est lourde de menaces non seulement pour l'emploi... mais aussi en ce qui concerne les conditions de travail et l'initiative individuelle», estimait Jean Clivaz

dans sa contribution à l'ouvrage cité au début de cet article. Et il poursuivait: «La machine électronique peut être synonyme de complète déshumanisation du travail. Or, si les phénomènes qui en découlent ne sont pas réglés en tenant compte des facteurs humains, la résistance des syndicats et de leurs membres ira grandissant».

Dans tous ces domaines préoccupants, l'OIT, grâce à sa structure tripartite, à sa vaste expérience de la concertation, à son universalité, a un rôle irremplaçable à jouer, et notre pays peut retirer le plus grand bénéfice de ses recherches et de ses activités pratiques.

Efficacité et réalisme

Que l'on ne vienne pas nous dire – comme d'aucuns ont pu le prétendre – que l'OIT a vieilli, qu'elle est inadaptée aux problèmes de notre époque ou qu'elle a sombré dans l'inefficacité et la bureaucratie!

Au fil des années, à mesure que s'élargissait et se diversifiait sa composition, l'OIT a su, tout en restant fidèle à ses idéaux de 1919, forger les outils nouveaux de sa lutte contre les inégalités, les injustices et la misère. Nous n'en voulons pour preuve, entre autres témoignages, que les décisions prises par la dernière session du Conseil d'administration du BIT, en mars dernier et les questions débattues en juin par la Conférence internationale du travail.

Sur le plan de la gestion financière, les mots d'ordre sont rigueur et efficacité. Le Conseil d'administration a mis la dernière main, pour le proposer à l'adoption de la Conférence, à un programme et budget minimum, compte tenu des difficultés de l'heure. Les dépenses de fonctionnement ont été sévèrement limitées. Tous les efforts ont été concentrés sur les programmes de recherche et d'action tendant à faire face à la crise dans les pays industrialisés et à aider les groupes les plus vulnérables et les populations les plus démunies – les ruraux du tiers monde en particulier.

Sur le plan de la conduite des programmes, les soucis dominants sont à la fois l'unité d'action et la décentralisation. Le Conseil d'administration a reconduit dans ses fonctions l'actuel directeur général, M. Francis Blanchard, qui, au service de l'Organisation depuis plus de trente ans, a donné les preuves de sa compétence et de son dévouement. En prenant cette décision à la quasi unanimité, les membres du Conseil – représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des pays industrialisés et du tiers monde, de l'Est et de l'Ouest, – ont su rejeter tous les appels à la division et à la querelle. Ils ont montré la capacité de cette Organisation d'unir, de rassembler, au-delà des divergences d'opinions ou des conflits d'intérêts. Ils ont également témoigné leur confiance en une conception de l'administration à la fois souple et décentralisée. En effet, tout en maintenant à Genève le noyau administratif indispensable à l'unité d'action, le siège central n'a cessé, au cours de ces dernières années, de déléguer des pouvoirs toujours plus étendus à ses bureaux

régionaux et nationaux, sous l'autorité de sous-directeurs généraux originaires des régions mêmes dont ils ont la charge.

Sur le plan technique, les domaines d'action prioritaire demeurent la défense sans concession des droits des travailleurs, la promotion de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail et de vie. Comme à ses sessions précédentes, le Conseil d'administration du mois de mars était saisi d'un nombre impressionnant – 78 – de cas de violation des principes de la liberté syndicale et du droit d'association. Toutes les régions du monde sont concernées, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Que ce soit en Pologne, en Argentine, en Turquie ou au Maroc, les syndicalistes savent qu'ils ne recourent pas en vain aux procédures que leur offre le BIT. En ce qui concerne l'emploi, la Conférence de juin en a fait l'un des points centraux de son ordre du jour.

Enfin, sur le plan structurel, l'Organisation ne cesse de s'adapter aux réalités contemporaines. Le retour de la Chine comme membre actif de l'Organisation a nécessité une révision de la liste des membres permanents du Conseil d'administration ainsi qu'un certain nombre de mesures d'ordre administratif et technique, pour assurer l'interprétation notamment. Mais qui ne mesure la portée considérable de cette rentrée, au sein de l'OIT, du géant de l'Asie, avec son milliard d'habitants? J'ajouterai qu'une réforme importante des structures de l'Organisation, tendant notamment à élargir et à assurer une meilleure représentativité du Conseil d'administration, est en voie d'achèvement après plusieurs années de négociations et d'efforts patients.

Pour conclure

Lorsque Lech Walesa, à sa libération, écrivit au directeur général du BIT pour le remercier de son action inlassable en faveur des travailleurs de son pays, il accomplissait plus qu'un simple devoir de reconnaissance. Celui qui, quelques mois auparavant, dialoguait à cœur ouvert, au BIT, devant les caméras de «Temps présent» avec les travailleurs suisses, signifiait que pour tous ceux qui, dans le monde, sont épris de justice et de liberté, l'OIT reste le symbole de l'espoir et l'un des moyens les plus sûrs de faire triompher la cause de l'homme.